

Suivi du protocole Égalité professionnelle Femmes/Hommes dans la Fonction Publique

Sommaire :

- Déclaration de la CGT ;
- Compte rendu de la réunion DGAFP du 22 novembre 2013

Déclaration CGT :

Comité de suivi du protocole

Réunion à la DGAFP, le 22 novembre 2013

Pour la CGT, l'égalité femmes/hommes est un enjeu revendicatif important. Nous estimons que l'Etat devrait être exemplaire en la matière.

Nous constatons malheureusement que les inégalités de rémunération perdurent dans la Fonction publique. Les écarts salariaux moyens entre les femmes et les hommes sont de 12,1 % pour le versant territorial, 17,6 % pour l'Etat et 24 % pour le versant hospitalier dans le rapport annuel sur l'état de la Fonction publique (édition 2013).

Si nous nous félicitons du protocole d'accord du 8 mars 2013, signé par toutes les organisations, nous resterons très vigilant-es quant à l'application de ce dernier. Nous ne nous contenterons jamais d'un affichage, et d'un catalogue de bonnes intentions sans de véritables avancées sur cette question.

Or nous tenons à vous faire part de notre inquiétude sur la volonté du gouvernement à mener une véritable politique d'égalité.

En effet et pour exemple, le rapport Pêcheur qui traite des grilles indiciaires, des traitements, des déroulés de carrière, de l'emploi... ignore la problématique des inégalités femmes/hommes, ignore le protocole d'accord du 8 mars et le guide que nous a présenté le Défenseur des Droits sur « *une évaluation non-discriminante des emplois à prédominance féminine* ». Pourtant le rapport Pêcheur doit servir de base pour les négociations sur les carrières et rémunérations prévues à partir du 5

décembre 2013. Si le gouvernement reste libre de retenir ou pas les préconisations du conseiller d'Etat Bernard Pêcheur, il aurait au moins pu sur sa lettre de mission, exprimer une forte intention de supprimer les inégalités femmes/hommes, puisque nous avons validé dans le protocole une approche intégrée de l'égalité.

Concernant ce rapport traitant d'enjeux essentiels, qui sont des leviers incontournables pour enrayer les inégalités, la CGT a déjà interpellé la ministre de la Fonction publique en indiquant aussi et plus généralement qu'une réforme de progrès ne peut être envisagée dans un contexte dévastateur de politique d'austérité.

Vous le savez, comme nous toutes et nous tous, le gel des salaires des fonctionnaires reste un sujet épineux et aucune mesure visant l'égalité ne pourra compenser cette perte de pouvoir d'achat qui augmente toujours plus les inégalités. Tout comme pour la réforme des retraites, le gouvernement ne peut pas annoncer des mesures en faveur des femmes tout en maintenant l'allongement de la durée de cotisation qui pénalisera en premier les femmes.

Nous vous rappelons que la politique de restrictions budgétaires s'avère chaque année plus destructrice et génératrice d'inégalités : les bas salaires se multiplient, près d'un-e agent sur 5 touche une rémunération proche du SMIC et les déroulements de carrière sont très insuffisants et bien souvent ce sont des femmes.

Il y a une véritable urgence à augmenter le point d'indice, à reconnaître réellement les qualifications et compétences des fonctionnaires et notamment dans les corps et catégories sous valorisés comme ceux occupés en majorité par les femmes.

Le gouvernement refuse, encore aujourd'hui, ces revendications et ces contradictions ne sont plus acceptables.

Une mobilisation unitaire est d'ores et déjà prévue, dans la Fonction publique, pour les salaires, du 9 au 13 décembre, la CGT y prendra toute sa place. Elle s'emploiera, aussi, à être le plus offensive possible, dans chaque négociation qui s'ouvrira.

Les inégalités doivent cesser au plus vite, et s'il est impératif de se doter d'outils et d'indicateurs, de mettre en place des études pour mesurer précisément les inégalités, le gouvernement et l'administration ne peuvent pas se dédouaner de leurs responsabilités en matière d'égalité en attendant les résultats de ces données.

Nous ne manquerons pas de vous rappeler, à tous les niveaux, la démarche intégrée de l'égalité inscrite dans l'accord du 8 mars.

La démarche intégrée ne peut pas être qu'un slogan, elle doit devenir réalité et ce dans tous les chantiers du « dialogue social ».